

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 5 octobre 2023

ID : 014-211401815-20230918-DELIB20230910-DE



Exécutoire le 5 octobre 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 23	Séance du 18 septembre 2023
Date de la convocation : 12 septembre 2023	
Delib20230910	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

Mme Véronique LEVILLAIN à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Sophie OBLIN-POMMIER.

Absents excusés :

M. Francis MÉNARD
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Jérôme PIERRE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 5 octobre 2023



ID : 014-211401815-20230918-DELIB20230910-DE

Exécutoire le 5 octobre 2023

Delib20230910

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle du Secours Populaire Français dans le cadre du soutien de la Commune à la "Journée des oubliés des vacances 2023"

La Commune de Cormelles le Royal a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle par le Secours Populaire Français qui organise chaque année les "Journées des oubliés des vacances".

Si ces journées ont vocation à dénoncer une injustice face au droit aux vacances pour tous, elles offrent aussi à des milliers d'enfants et à leur famille, de véritables moments de joie, de découverte et d'ouverture.

Environ 800 Calvadosiens ont participé à cette sortie le samedi 19 août 2023. Le coût prévisionnel global de cette journée est estimé à 36 000 € en frais de transports, d'alimentation et d'organisation. Le seul coût du transport pour les habitants de Cormelles le Royal s'élèverait à 2 160 € selon l'organisateur (108 habitants de Cormelles le Royal).

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- estime que la demande est incomplète pour pouvoir se prononcer.
- demande au Secours Populaire Français de lui adresser :
 - o un budget prévisionnel et réalisé
 - o le nombre de Cormellois qui ont pu bénéficier de ce programme (et non pas le nombre de personnes gérées par l'antenne de Cormelles le Royal)
 - o un bilan de la journée.
- étudiera à nouveau le dossier lorsqu'elle aura les éléments demandés.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 22 septembre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN